



Le 12 janvier 2015

L'honorable Kathleen Wynne, MPP
Première Ministre de l'Ontario

L'honorable Philippe Couillard, MNA
Premier Ministre du Québec

Madame la Première Ministre,
Monsieur le Premier Ministre,

La Fédération des apiculteurs du Québec (FAQ) et l'Ontario Beekeepers' Association (OBA), représentant respectivement les apiculteurs du Québec et de l'Ontario, vous invitent à discuter lors de vos rencontres bilatérales de 2015 d'actions communes en vue de préserver la santé des pollinisateurs.

Plus que les autres provinces, le Québec et l'Ontario se ressemblent beaucoup quant à leur climat et leur type d'agriculture. Les productions apicoles de ces deux provinces partagent également des défis similaires. Au fil des années, les apiculteurs du Québec et de l'Ontario ont développé une collaboration fructueuse à plusieurs égards, notamment au sujet de la santé de l'abeille, plus spécifiquement en ce qui concerne des problématiques telles les acariens et les insecticides systémiques utilisés en agriculture.

La production locale de fruits et légumes repose largement sur un cheptel sain de pollinisateurs. Cependant, autant les abeilles domestiques que les pollinisateurs indigènes du Québec et de l'Ontario ont subi, au cours des dernières années, des impacts négatifs importants résultant d'une surutilisation massive des insecticides néonicotinoïdes en culture de maïs et de soya. Plusieurs apiculteurs ont subi des pertes économiques significatives, alors qu'ils ont dû peiner pour compenser des pertes de colonies et qu'ils ont fait face à des baisses de rendement à cause de colonies affaiblies, de reines défaillantes, etc. Ces impacts mettent en péril la viabilité économique de plusieurs entreprises apicoles.

Le gouvernement canadien a bien annoncé la réévaluation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes. Cependant, le processus est d'une lenteur extrême et ne sera complété qu'en 2016 au plus tôt. Ceci est d'autant plus inexplicable que l'ARLA a statué que l'usage actuel des néonicotinoïdes en cultures de maïs et de soya n'est pas conforme avec les principes du développement durable.

En 2014, la quasi-totalité des superficies de maïs et la majorité des parcelles de soya ont étéensemencées avec des semences traitées aux néonicotinoïdes. Les insecticides systémiques ont été utilisés en dépit du fait que les chercheurs et spécialistes du domaine des grandes cultures affirment que le recours à cette protection n'est justifiable que dans moins de 5 à 20 % des cas pour le maïs. L'Agence de protection environnementale américaine (EPA) a récemment publié un rapport concluant que l'utilisation des néonicotinoïdes n'apporte pas de bénéfices supplémentaires aux producteurs de soya. L'Ontario a récemment annoncé son intention de réduire l'usage des néonicotinoïdes de 80 % d'ici 2017 et également de ramener les pertes hivernales de colonies d'abeilles sous la barre des 15 % d'ici 2020.

... 2

Nous exprimons le souhait que vos actions communes incluent ce qui suit :

1. Par une déclaration commune, inviter tous les acteurs concernés à prendre conscience du fardeau de preuve scientifique croissant montrant l'urgence d'agir afin de contrer le déclin des pollinisateurs autant sauvages que domestiques. Invoquer du même coup l'importance de tenir compte de l'essentiel principe de précaution face à l'évaluation de tout changement technologique ou modification aux pratiques pouvant mettre en péril leur santé.
2. Supporter conjointement toute action visant à réduire la quantité d'insecticides systémiques utilisés en agriculture et toute mesure pouvant contribuer à ramener les pertes d'abeilles à des niveaux normaux. La stratégie à mettre en place doit inclure des mesures restreignant la vente et l'usage de semences traitées aux insecticides systémiques en grandes cultures.
3. Presser l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) d'accélérer la réévaluation des néonicotinoïdes. Il faut insister sur la nécessité de faire reposer la réévaluation principalement sur les données scientifiques indépendantes plutôt que sur les études des fabricants. On doit réclamer que la démarche soit menée avec transparence.
4. Exiger que l'ARLA mette fin à l'usage systématisé des homologations temporaires et cesse d'autoriser l'usage d'insecticides systémiques dont l'innocuité pour les abeilles n'a pas été pleinement démontrée.
5. Favoriser la mise sur pied d'un groupe conseil conjoint Québec-Ontario qui inclurait une représentation de la Fédération des apiculteurs du Québec et de l'Ontario Beekeepers' Association, des chercheurs indépendants du domaine ainsi que les responsables gouvernementaux provinciaux de la santé des abeilles.

Nous sommes convaincus qu'une collaboration pour la réalisation de cette stratégie permettra de restaurer la santé de nos cheptels de pollinisateurs, de remettre nos entreprises apicoles sur la voie de la rentabilité et de garantir une production locale abondante d'aliments de qualité.

Veuillez agréer, Madame la Première Ministre, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Léo Buteau, président
Fédération des apiculteurs du Québec



Tibor Szabo, président
Ontario Beekeepers' Association

c. c. M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture
M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques